

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 octobre 2011

---

**SIMPLIFICATION DU DROIT  
ET ALLÈGEMENT DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES - (n° 3787)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 120

présenté par  
M. Jean-Michel Clément, M. Gaubert, M. Peiro  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 61**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article ne vise pas à simplifier le droit mais à permettre une extension de la possibilité de bénéficier de la TVA sans enregistrement du bail rural.

Cela revient à rendre inutile l'enregistrement du bail dont l'intérêt juridique est cependant certain.